

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE
AMAP « LES PANIERS DE SERAPHINE, de SENLIS »
LE 6 décembre 2017

24 Participants :

Dont 22 adhérents

Michelle CALMARD, Laure CAMBRESY, Véronique CASPARY, Michèle CLAD, , Nathalie COUDIERE-SAULT, Cathy DELVAUX, Sylvie DEVIENNE, Bernard DOTAL, Michael FAVRE, Pascal LAMBERT, Valérie LAMBERT, Nathalie LIENARD, Etienne LONGA, Bernard MANDIN, Chloé MARCHAND, Marie-Alice MASCRET, Estelle MASMONDET, Ishta OURIEMI, Christelle PINOT, Claire VENISSE, Anne-Marie WATTELLIER, Claude WATTELLIER.

Et 2 producteurs

Benoît BAVARD, Nicolas FRAMERY

Ont donné pouvoir :

Emilie AUMASSON, Nina GOMEZ, Martine MICHOT, Florence RAQBI, Sophie SCHENBERG

Président de séance : Pascal LAMBERT

Secrétaires de séance : Claire VENISSE et Laure CAMBRESY

La séance débute à 18h30.

1- RAPPORT MORAL par Pascal LAMBERT (Président)

POINT SUR LES ADHESIONS

Nous comptons aujourd'hui 78 adhérents à jour de cotisation, contre 73 en 2016. Nous accueillons 27 nouveaux AMAPIENS, pour 22 départs, ce qui indique un renouvellement d'un tiers des effectifs.

LE CHANGEMENT DE LOCAL

Etant donnée la fermeture estivale du centre Georges CLEMENCEAU qui nous hébergeait, la mairie nous a proposé en juin 2017, l'installation sous un barnum dans le quartier ORDENER de SENLIS

Cet environnement étant plus adapté à nos distributions (accès pour les camions des producteurs et parkings facilités), nous avons obtenu la prolongation jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois le nouveau site occasionne d'autres contraintes qui doivent être solutionnées :

-Nous ne disposons pas d'installation électrique et nous avons donc investi dans l'achat de 6 lampes rechargeables.

-L'ouverture et la fermeture du site reposent complètement sur Anne-Marie WATTELLIER. Il faudrait donc envisager un système identique à celui de la salle VILLEVERT, qui permettait aux personnes s'inscrivant aux permanences de préciser si elles pouvaient récupérer et rendre les clefs.

Précisons que la mairie considère notre nouvel hébergement de manière provisoire, car elle projette de nous loger dans le futur Eco-Quartier de SENLIS.

AGENDA 2017

Salon du jardin

Notre participation au salon du jardin de SENLIS a suscité plusieurs réflexions :

-L'inscription de 195€ est très coûteuse et l'événement ne nous a rapporté aucune adhésion.

-Nous avons toutefois eu l'opportunité de communiquer avec les visiteurs sur le sujet des AMAP, et de mettre en avant nos valeurs, différentes de celles de LA RUCHE QUI DIT OUI, qui tenait un stand voisin.

-Il est envisageable d'être à nouveau présents sur le salon du jardin 2018, en négociant le prix d'inscription, ou bien en associant les AMAP locales désireuses de partager le stand et son coût. Les inscriptions se font en janvier/février.

Forum des associations

Il a permis l'inscription de 16 nouveaux adhérents et présente l'avantage d'être gratuit.

Bilan des autres événements

Les deux soirées de producteurs d'avril et de septembre, proposées dans le cadre des distributions du jeudi soir, ont bien fonctionné, ainsi que le buffet campagnard en juillet chez Nicolas FRAMERY, notre producteur de légumes.

Le 12 novembre, 8 personnes se sont rendues chez Nicolas FRAMERY.

Ce dernier est satisfait de cette fréquentation, soulignant qu'il n'est jamais aisé de trouver les dates idéales qui réuniraient un maximum de personnes, et ajoute qu'il préfère des petits événements, plus conviviaux et plus faciles à gérer, que nous pourrions donc programmer plus fréquemment.

Festival Aliment-Terre

Chaque année, dans le cadre de ce festival, les AMAP de SENLIS, VERNEUIL-EN-HALATTE, LAMORLAYE, PONT-SAINTE-MAXENCE et ORRY-LA-VILLE se relayent pour organiser dans la salle de cinéma de leur commune, une soirée projection et débat autour d'un film. Le 13 novembre dernier, l'événement s'est tenu dans l'enceinte du cinéma de Senlis.

Le film sélectionné était « COUSIN COMME COCHON », qui dénonce les méthodes d'élevage et d'abattage des porcs, et trouvait toute sa pertinence avec l'actualité de la porcherie « à grande échelle » en projet d'installation à GERBEROY.

75 personnes étaient présentes dont seulement 5 de notre AMAP.

Pascal LAMBERT souligne l'importance de participer à ce festival qui permet de créer des liens entre les AMAP mais aussi de prendre conscience de notre dimension communautaire.

Il sera certainement plus judicieux l'an prochain de communiquer par nous-mêmes au sein de notre AMAP sur ce festival, afin d'attirer nos adhérents, car l'affiche INTERAMAP est arrivée un peu tard, et n'était pas très séduisante.

Nous nous posons la question de communiquer via une page FACEBOOK pour promouvoir nos actualités, mais le problème est de trouver une personne qui veut bien s'en occuper.

Pascal LAMBERT conclut le bilan moral.

Le bilan moral est approuvé et voté à l'unanimité

2-BILAN FINANCIER par Estelle MASMONDET (trésorière)

Le bilan est clôturé le 30 novembre 2017 (période 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017)

Les dépenses s'élèvent à 2188,60 €.

- Evénements : 292,48 €
- FAMAPP + Assurance 257,00 €
- Remboursements CA 74,03 €
- Journée Nicolas 181,31€
- Soirée producteurs 383,97€
- Noël 69,99€
- Galette des rois 115,00€
- Autres 809,02€ (lampes, naissance bébé Nicolas , eco cup....)
- Forum 5,80€

Les recettes s'élèvent à 2475,63 €

- Report 1^{er} décembre 2017 : 1305,63 €
- Adhésions : 1170 €

L'avoir en banque au 30 novembre 2017 s'élève à 287,03€

DEPENSES 2017.

L'avoir en banque qui s'élevait à 1305,63 € l'an dernier, n'avait pas de sens, d'où le choix de réinvestir cet argent dans la vie de l'association (achats pour les buffets et événements, éco-cups, lampes rechargeables...).

DEPENSES 2018.

En attendant les adhésions de mars, il faut être vigilant pour assurer la prochaine échéance de l'adhésion FAMAPP avec l'assurance en février.

Pour la soirée de fin d'année prévue le 21 Décembre 2017, il sera demandé à chacun d'apporter boisson ou plat à partager.

Il conviendra de trouver un équilibre dans les dépenses à venir afin de terminer l'année plus confortablement.

CHANGEMENT DE TRESORIER

Estelle MASMONDET va quitter la région en Juin 2018 et démissionne de son poste de trésorière. L'AMAP « LES PANIERS DE SERAPHINE » la remercie pour le travail qu'elle a accompli dans sa fonction, et pour l'accompagnement d' Ishta OURIEMI dans sa succession.

Il est procédé au vote du budget.

Le budget est approuvé et adopté à l'unanimité.

3- LE POINT SUR LES DIFFERENTS CONTRATS

CONTRAT LEGUMES

PRINTEMPS ETE 2017

Ce contrat a débuté avec 36 paniers et un montant total de 7560 euros.

Nous avons 40 paniers à la fin du contrat avec un chiffre d'affaire total de 7730 euros, ce qui fait un manque à gagner pour Nicolas FRAMERY de 1720 euros car l'AMAP était engagée pour 45 paniers.

Nicolas nous a livré pour cette saison 22 variétés de légumes différents.

Le 1^{er} juillet, 15 personnes ont participé à la journée de visite de l'exploitation.

Plusieurs ateliers pour aider Nicolas ont été organisés avec la participation de 6 AMAPIENS. Des contrats ponctuels de tomates ont été proposés : un premier avec 15 contrats pour 48 kg rapportant 148 euros et un second avec 10 contrats pour 21 kg rapportant 64 euros – soit au total 69 kg pour un gain de 212 euros.

AUTOMNE HIVER 2017/2018

LEGUMES : Le contrat a commencé le 12 Octobre et se terminera le 29 février 2018. Ce qui correspond à 23 distributions (Il n'y aura pas de livraison les jeudi 21 et 28 décembre). Notre objectif est d'atteindre 45 paniers pour un montant total de 10350 euros. Nous sommes à ce jour à 39 paniers pour un montant de 9010 euros. Soit un écart de 1340 euros. Il est encore possible de prendre des contrats légumes.

A ce jour, nous avons bénéficié de 16 variétés différentes.

En début de contrat, Nicolas a offert aux AMAPIENS des tomates vertes lors de plusieurs distributions.

POMMES DE TERRE : Ce contrat initié le 19 Octobre, se terminera le 15 mars 2018 (6 livraisons possibles). Nous avons au total 24 contrats pour un poids total de 705 kg, soit 705 euros. Pour le moment, il n'est pas possible de prendre des contrats supplémentaires.

ACTUALITES ET PERSPECTIVES

Nous continuons à partager par courriel des recettes et conseils de conservation pour les légumes. Certains AMAPIENS souhaiteraient que les recettes soient disponibles sur le site. Ce sujet sera vu courant 2018.

Nicolas avec l'aide de Benoît BAVARD (qui travaille maintenant avec lui) continue l'installation des tunnels, l'objectif pour 2018 est d'avoir 12 tunnels pour une surface de 2000 m² (sur la parcelle attenante à la ferme de 5000 m²). Et ceci notamment pour que les cultures puissent être implantées plus tôt et soient donc moins tributaires des conditions climatiques.

Pour les légumes d'hiver en plein champ, Nicolas utilise le bâchage et le paillage à la fois pour les protéger mais aussi pour permettre à certaines variétés de continuer à se développer. Ces systèmes peuvent permettre un différentiel de 4 à 6 degrés. Nicolas souhaite continuer à nous fournir des légumes récoltés avant la livraison sans passage par un local réfrigéré, ce qui agit sur le goût des légumes.

Nicolas a trouvé une solution pour la livraison des plants de légumes bio, ce qui lui évite de longs déplacements et des frais de transports conséquents. Il réfléchit dès maintenant au choix des variétés pour le prochain contrat.

Il privilégie les légumes feuilles (mesclun asiatique, moutarde, épinard....) qui offrent un bon rendement dans nos conditions climatiques, aux légumes racines, qui sont moins adaptés à sa terre et plus difficiles à stocker et qu'il estime plus lassants à la longue.

Il considère qu'à présent son installation se termine. De toute évidence, il ne pouvait rester seul sur son exploitation, ce système reposant uniquement sur lui était trop risqué et chronophage. L'arrivée de Benoît remédie à ces deux inconvénients. Au bout de 6 mois, Nicolas se félicite de ce choix très positif.

Enfin, son association avec Benoît va l'obliger à faire évoluer sa production et écouler davantage afin qu'ils puissent tous deux avoir un revenu décent. Ils développeront le maïs doux et les courges produits en plein champs, ceux-ci convenant parfaitement à fournir la vente sur les marchés. En revanche, il prévoit d'ajouter une variété supplémentaire dans le panier qui passerait à 12 euros dès septembre 2018.

CONTRAT POMMES

Véronique FERTE a annoncé la vente imminente de son verger. L'acquéreur est Serge MACLART d'AUTHEUIL-EN-VALOIS, notre producteur de jus de fruits. La continuité est assurée dans les contrats en cours.

En outre Valérie LAMBERT annonce qu'elle arrêtera la gestion de ce contrat en juin. Valérie Le GOAS reste référente .

CONTRAT ŒUFS

Marie-Aline VINCKIER a déclaré à ses référentes ne pas détenir de certification BIO pour ses œufs depuis 2014.

Devant leur consternation, elle précise que ses œufs n'ont pas changé et ont toujours la même qualité mais que simplement elle ne peut pas verser 750euros annuels pour cette certification. S'en suit un débat car notre charte nous engage uniquement sur la distribution de produits BIO. La solution serait de répercuter les 750 euros sur la quantité annuelle d'œufs, et d'augmenter en conséquence le prix de l'œuf de quelques centimes. Nous pourrions envisager de répartir également ce coût entre les différentes AMAP qu'elle fournit.

Avant de mettre en application, il faudra vérifier auprès de la FAMAPP si le prix de la certification est vraiment celui-ci.

CONTRAT PRODUITS LAITIERS

Le nombre de contrats est stable.

En juillet, Jean-Marie BAUDOIN a dû faire des travaux dans son « laboratoire » afin de le mettre aux normes sanitaires.

Il a également trouvé un autre producteur de lait BIO, car l'ancien ne souhaite pas s'acquitter du coût des contrôles bactériologiques sur le lait cru, selon les normes européennes.

CONTRAT CAMELINE LENTILLES

Le contrat ponctuel de juillet a rapporté 580€ à François MELLON.

Un deuxième contrat ponctuel est prévu le 21 décembre prochain.

CONTRAT PAIN

Le nombre de contrat est en hausse.

A ce jour, 39 adhérents ont un contrat pain et Hervé QUERA livre 75 produits chaque semaine.

Le montant annuel généré est de 6750€.

CONTRAT POULETS

Sur les 10 derniers mois, Jean-Luc COPPENOLLE du lycée d'AIRION avait 30 contrats pour lesquels il a livré 48 poulets chaque mois.

Le chiffre d'affaire total est 9360€ pour cette période.

Pour la commande de décembre, il livrera 28 poulardes, 20 pintades et 8 poulets.

CONTRAT CHAMPIGNONS

19 adhérents ont opté pour un panier d'un kilo, 23 adhérents pour 500g et 5 adhérents pour des champignons à farcir.

CONTRAT MIEL

David RAMPENEAU a vendu ses produits d'apiculture pour 1397€ annuels.

4 - RENOUELEMENT DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs démissionnaires :

Marie Hélène CUQUEMELLE, Estelle MASMONDET, Nathalie COUDIERE-SAULT, Marilke FLEURY

Administrateurs entrants :

Ishta OURIEMI, Sylvie DEVIENNE.

Tous les autres membres du CA sont reconduits dans leur fonction, à l'unanimité.

Le nouveau CA procède au vote du bureau :

BUREAU :

Estelle MASMONDET est trésorière sortante.

Ishta OURIEMI est élue à l'unanimité dans la fonction de trésorière.

Pascal LAMBERT est reconduit dans sa fonction de président.

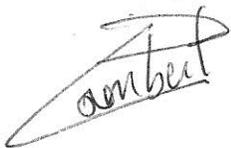
Claire VENISSE et Laure CAMBRESY sont reconduites dans leur fonction de Secrétaire et secrétaire adjointe.

La séance est levée à 20h30

Senlis, le 6 décembre 2017

Le Président

Pascal Lambert



La Secrétaire

Claire Venisse



La Secrétaire-Adjointe

Laure Cambrésy

